

Date de convocation : 23 mars 2023
Début de séance : 19h00
Fin de séance : 22h50

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 15

PRESENTS : M. Patrick BERTIN, Maire, Mme Marie-Annick CLOLUS, M. Ronan COUDRAIS, M. Claude ROBIN, Mme Sabrina LEON-HUGUET Adjointes.

M. Alain MOREL., Mme Martine JUSTAL, M. Yves PAPAIL, Mme Noromalala DAVID-RAJAONARIVO, M. Jean-François CLAIRON, M. Jean-René ROCHER, Mme Christelle LECOQ, Mme Karine CHAZOULE, Mme Sylvie MONNIER

POUVOIR : Jean-François COUROUSSE à Jean-François CLAIRON

Secrétaire de séance : Sylvie MONNIER

7. Finances – Budget principal compte de gestion 2022

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente le compte de gestion dressé par le trésorier.

Ledit compte de gestion peut se résumer de la manière suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Recettes	816 849.77 €	427 584.60 €
Dépenses	654 705.52 €	202 551.62 €
EXCEDENT	162 144.25 €	225 032.98 €
DEFICIT		

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique qui ont introduit de nouvelles dispositions au sein du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article L.2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes mentionne que doit être présenté annuellement un état des indemnités de toutes natures perçues par les membres des conseils municipaux au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées. Ces éléments doivent être communiqués à l'assemblée délibérante avant l'examen du budget de la collectivité (toutes les formes de rémunération et avantages perçues, par élu et par mandat ou fonction en euros et en brut).

ETAT DES INDEMNITES PERCUES 2022 ELUS MUNICIPAUX LOHEAC					
NOM	PRENOM	FONCTION	MANDAT	TYPE REMUNERATION	MONTANT 2022 (BRUT)
BERTIN	PATRICK	MAIRE	2020-2026	Indemnité élu local	19 138.21 €
CLOLUS	MARIE-ANNICK	Adjointe au Maire	2020-2026	Indemnité élu local	5 081.34 €
COUDRAIS	RONAN	Adjoint au Maire	2020-2026	Indemnité élu local	5 081.34 €
ROBIN	CLAUDE	Adjoint au Maire	2020-2026	Indemnité élu local	5 081.34 €
LEON-HUGUET	SABRINA	Adjointe au Maire	2020-2026	Indemnité élu local	5 081.34 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le compte de gestion

8. Finances – Budget annexe assainissement compte de gestion 2022

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente le compte de gestion dressé par le trésorier.
Ledit compte de gestion peut se résumer de la manière suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Recettes	59 682.90 €	14 323.85 €
Dépenses	45 379.53 €	18 990.98 €
EXCEDENT	14 303.37 €	
DEFICIT		4 667.98 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le compte de gestion

9. Finances – Budget annexe lotissement compte de gestion 2022

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente le compte de gestion dressé par le trésorier.
Ledit compte de gestion peut se résumer de la manière suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Recettes	589 838.43 €	334 409.76 €
Dépenses	398 396.52 €	343 370.95 €
EXCEDENT	191 441.91 €	
DEFICIT		8 961.19 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le compte de gestion

10. Finances – Budget principal compte administratif 2022

Après la présentation du compte administratif par Monsieur Ronan Coudrais, adjoint aux finances, Monsieur Patrick Bertin, Maire, quitte la salle.

La présidence de séance est temporairement assurée par Madame Marie-Annick Clolus, première adjointe.

Ledit compte administratif est identique au compte de gestion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le compte administratif

11. Finances – Budget annexe assainissement compte administratif 2022

Après la présentation du compte administratif par Monsieur Ronan Coudrais, adjoint aux finances, Monsieur Patrick Bertin, Maire, quitte la salle.

La présidence de séance est temporairement assurée par Madame Marie-Annick Clolus, première adjointe. Ledit compte administratif est identique au compte de gestion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le compte administratif

12. Finances – Budget annexe lotissement compte administratif 2022

Après la présentation du compte administratif par Monsieur Ronan Coudrais, adjoint aux finances, Monsieur Patrick Bertin, Maire, quitte la salle.

La présidence de séance est temporairement assurée par Madame Marie-Annick Clolus, première adjointe. Ledit compte administratif est identique au compte de gestion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le compte administratif

13. Finances – Budget principal affectation des résultats 2022

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, propose une affectation du résultat, selon l'avis de la commission finances tel que suit :

L'excédent de 260 877.72 € de la section de FONCTIONNEMENT, est repris :

- à l'**article 1068** (recettes) de la section investissement du **B.P. 2023** ;
à hauteur de..... **60 877.72 €**
- à l'**article 002** (recettes) de la section fonctionnement du **B.P. 2023** ;
à hauteur de..... **200 000.00 €**

L'excédent de 200 704.88 € de la section d'INVESTISSEMENT, est repris :

- à l'**article 001** (recettes) de la section d'investissement du **B.P. 2023** ;
à hauteur de..... **200 704.88 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2022 comme vu ci-dessus

14. Finances – Budget annexe assainissement affectation des résultats 2022

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, propose une affectation du résultat, selon l'avais de la commission finances tel que suit :

L'excédent de **24 332.47 €** de la section de FONCTIONNEMENT, est repris :

- à l'article **1068** (recettes) de la section investissement du **B.P. 2023** ;
à hauteur de..... **2 702.27 €**
- à l'article **002** (recettes) de la section fonctionnement du **B.P. 2023** ;
à hauteur de..... **21 630.20 €**

L'excédent de **17 137.79 €** de la section d'INVESTISSEMENT, est repris :

- à l'article **001** (recettes) de la section d'investissement du **B.P. 2023** ;
à hauteur de..... **17 137.79 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2022 comme vu ci-dessus

15. Finances – Budget principal budget primitif 2023

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente le projet de budget primitif au conseil municipal :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	989 959.80 €	455 020.77 €
Recettes	989 959.80 €	455 020.77 €

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	2022	2023
	DEPENSES	
042 - Opérations d'ordre	4 719.00 €	4 719.00 €
011 – Charges à caractère général	300 611.69 €	319 480.54 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	461 283.31 €	500 500,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	91 920.00 €	131 500,00 €
66 – Charges financières	20 700.00 €	24 020.18 €
67 – Charges exceptionnelles	6 000.00 €	8 460.08 €
014 - Reversements	500.00 €	0.00 €
68 – Dotations aux provisions		1 280.00 €
	885 034.00 €	989 959.80 €

	RECETTES	
R 002 – Affectation de résultats	140 000.00 €	200 000.00 €
013 – Atténuation de charges	20 000.00 €	26 280.00 €
70 – Produit des services	66 500.00 €	71 000.00 €
73 – Impôts et taxes	585 010.00 €	611 140.77 €
74 - Dotations	43 489.00 €	41 024.03 €
75 – Autres produits de gestion	30 020.00 €	40 500.00 €
76 – Produits financiers	15.00 €	15.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
	885 034.00 €	989 959.80 €

INVESTISSEMENT

CHAPITRES	2022	2023
	DEPENSES	
D 001 – Affectation de résultats	24 328.38 €	0.00 €
041 – Opérations d’ordre	0.00 €	43 612.00 €
16 – Emprunts et dettes	101 000.00 €	99 744.77 €
20 – Immobilisations incorporelles	15 500 €	69 948.40 €
21 – Immobilisations corporelles	63 466.90 €	173 468.59 €
23 – Immobilisations en cours (travaux)	94 149.25 €	68 247.01 €
	298 444.53 €	455 020.77 €
	RECETTES	
R 001 – Affectation de résultats	0.00 €	200 704.88 €
R 040 et 041 – Opérations d’ordre	4 719.00 € (040)	4 719 € (040)
	0.00€ (041)	43 612€ (041)
R10 - Dotations	119 305.53 €	143 451.18€
R13 – Subventions d’investissement	174 420.00 €	62 533.71€
R16 – Emprunts et dettes	0.00 €	0.00€
R20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00€
	298 444.53 €	455 020.77€

Vu l’avis de la commission finances,

Le Conseil municipal, à l’unanimité, décide :

- **D’APPROUVER et de VOTER** le budget primitif 2023 du budget principal

16. Finances – Budget annexe assainissement budget primitif 2023

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente le budget proposé au conseil municipal :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	83 330.20 €	34 163.06 €
Recettes	83 330.20 €	34 163.06 €

Vu l’avis de la commission finances,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER et de VOTER** le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement

17. Finances – Budget annexe lotissement budget primitif 2023

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente le budget proposé au conseil municipal :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	355 333.42 €	687 546.67 €
Recettes	392 556.16 €	392 556.16 €

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER et de VOTER** le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement

18. Finances – Taux d'imposition sur les ménages

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, annonce que cette année le taux de taxe d'habitation sera de nouveau à choisir par la commune, cependant elle ne concernera désormais plus que les résidences secondaires.

L'état 1259, transmis par la trésorerie générale, indique la recette attendue à **taux constants** en matière de fiscalité sur les ménages :

Années		Base imposition prévisionnelles	Taux	Produit fiscal à taux constant	TOTAL	REEL
2022	Taxe foncière bâti	677 800	39.9	263 664	274 774	273 295
	Taxe foncière non bâti	22 000	50.5	11 110		
Produit attendu pour 2023	Taxe foncière bâti	722 800	39.9	288 397	310 182	
	Taxe foncière non bâti	23 600	50.5	11 918		
	Taxe d'habitation	61 670	16.0	9 867		

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE MAINTENIR** les taux actuels, soit 39,9 pour la TFB, 50,5 pour la TFNB et 16,0 pour la TH

19. Finances – Redevance assainissement 2023

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, rappelle que la SAUR procède à la campagne de facturation de la redevance assainissement recouvrée par leurs services au profit de la commune.

Dans cette perspective, il est demandé au conseil municipal si une modification tarifaire est envisagée à partir du 1^{er} janvier 2024.

La tarification suivante n'a pas évolué depuis 2013 :

- Abonnement annuel : 64 €
- Part variable : 1,30 € / m³

Vu l'avis de la commission finances.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE MAINTENIR** la tarification actuelle

20. Finances – Adhésion aux associations 2023

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente les montants d'adhésions aux associations auxquels la commune est membre pour 2023 :

Art.	Bénéficiaires	Montants
6281	Association des Maires d'ILLE-ET-VILAINE	277.16 €
6281	Association des Maires ruraux d'ILLE-ET-VILAINE	111.00 €
6281	Villes et villages fleuris	90.00 €
6281	Communes du patrimoine rural de Bretagne	1 014.00 €* *1,50€*676 habitants

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les participation 2023 à l'AMF, l'AMRF, la VVF et CPRB telles qu'indiquées ci-dessus

21. Urbanisme – Taxe d'aménagement

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, dit que comme chaque année il est possible de modifier les taux de taxe d'aménagement, ce taux doit être compris entre 1 et 5%.

En 2022 il avait été décidé de mettre en place deux taux différents, un taux de 4% sur la ZA des Biauces avec les mêmes taux sur VHBC pour toutes les zones intercommunales et un taux de 3,5% sur le reste de la commune.

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** un taux de 4% sur l'ensemble de la commune

22. Vie associative – Subvention aux associations 2023

Madame Sabrina Léon-Huguet, adjointe, présente le tableau récapitulatif des subventions validé en commission :

Nom de l'association	Subv 2022	Demande 2023	Proposition subv 2023
Le réveil (foot)	1800	1800	1800
Le réveil (gym)	300	400	300
ASK Karting	Gelée	Gelée	Gelée
Comité des fêtes	1000 + 250€ si téléthon (pas fait)	1000	1000 + 250€ si téléthon
Ecole Les Panvolettes (Sorties scolaires)	22€/enf		22€/enf
Ecole St Sauveur (Sorties scolaires)	22€/enf		22€/enf
C.A.T.M Citoyen de la Paix	200	200	150
AICA (chasse)	200	Non indiqué	200
LALAC	700	400	400
ACAL (Association des Commerçants et des Artisans de Lohéac)	150	200	200
La Speed Lohéacienne	500	500	500
Club moto de la Police Nationale "Grand-Ouest"	200	500	200
FNATH	50	Non indiqué	50
Chorale Chant'Amitié - Pipriac	Jamais de demande		0
Collège St Marie - Val d'Anast			0
Collège St Joseph - Pipriac			0
Lycée Pro St Yves - Bain			0
Solidarité Paysans Bretagne (Rennes)	0	Non indiqué	0
Restaurant du Cœur	0	Non indiqué	0
Groupe de secours catastrophe Français	0	Non indiqué	0
Association régional Laryngectomisés et mutilés de la voix Lorient	0	Non indiqué	0
Eau & Rivières de Bretagne Belle Isle en Terre	0	Non indiqué	0
Adapei	0	Non indiqué	0
Hêtre, asso des soins palliatifs de Bain de Bretagne	0	Non indiqué	0
APF France Handicap	0	Non indiqué	0
			5 050

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2023 aux associations comme indiqués dans le tableau ci-dessus

23. Scolaire – Contribution école Saint-Sauveur 2023

Madame Sabrina Léon-Huguet, adjointe, rappelle que l'école privée Saint-Sauveur étant placée sous contrat d'association, la commune doit participer financièrement à ses frais de fonctionnement. Néanmoins, cette participation ne doit pas excéder le coût constaté d'un élève à l'école publique.

Pour 2022, la répartition des charges de fonctionnement de l'école Les Panvolettes a fait état des coûts suivants :

- Coût élève de maternelle : 1317,99€
- Coût élève de primaire : 395,01€

Depuis 2018, le Conseil municipal a pris en considération le coût moyen par élève, en ne prenant pas en compte les enfants domiciliés hors commune arrivés depuis 2018.

Pour l'année actuelle, il est proposé de maintenir le même principe :

Coût par élève	Maternelle	Elémentaire	Par élève
Ecole publique	1 317.99 €	395.01 €	Coût moyen = 772.00 €
Effectif 2022/2023	14 (24)	23 (33)	Effectif total = 37 (57)
Contribution 2022	18 451.81 €	9 085.21 €	Moyenne = 28 564.01 €
TOTAL		27 537.03 €	28 564.01 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le montant de la contribution 2023 octroyé à l'école Saint-Sauveur qui s'élève à 28 564.01 €

24. Scolaire – Participation aux communes de résidence 2023

Madame Sabrina Léon-Huguet, adjointe, rappelle que les communes ne disposant pas d'école publique sur leur territoire sont tenues de participer aux frais scolaires des enfants inscrits dans les communes avoisinantes.

Le Conseil municipal doit arrêter par délibération le coût par élève, soit :

- Coût élève de maternelle : 1317,99 €
- Coût élève de primaire : 395.01€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le montant de la participation des communes de résidence pour l'année 2023

25. Urbanisme – Droit de préemption urbain

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, présente les demandes de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçu en mairie et concernant la vente des biens suivant :

- Terrain bâti – E 254 – 18 rue de Rennes – 416m² - (Constanzo)
- Terrain bâti – E 85 – 22 rue de Rennes – 752m² - (Benoist)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RENONCER** à exercer le droit de préemption urbain sur ces parcelles

26. Finances – Achat de terrain – La Ponelais

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, rappelle que lors d'une délibération précédente le Conseil municipal choisissait de négocier l'achat de terrains appartenant au département situé à côté de la D177.

Après discussions un accord a été trouvé avec le département pour la vente des terrains avec la pose d'une clôture et le nettoyage des parcelles mais au prix des domaines.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE SIGNER** la promesse d'achat avec le département d'un montant de 11 589.70€ pour les parcelles cadastrés ZK 37p, ZM 12 ,17, 18, 19 représentant une surface de 41 547 m² pour un montant de 11 589,70€
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire

27. Finances – Tarification 2023 – Salle Gordini

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, annonce que la commission finances souhaiterait revoir la tarification des salles communales cette année. Il est aussi proposé une suppression de la réduction habitant en pourcentage ainsi que de la réduction pour 2 jours consécutifs pour mettre en place une réduction fixe qui simplifie les calculs.

Voici ses propositions pour la grande salle Gordini :

2023 Situation	Locations		
	2 Jours	1 Jour	Réunion
Habitants de Lohéac	500 €	300 €	150 €
Extérieur	650 €	400 €	200 €

Et voici les propositions pour la petite salle Gordini :

2023 Situation \ Locations	2 Jours	1 Jour	Réunion
Habitants de Lohéac	400 €	200 €	50 €
Extérieur	500 €	250 €	50 €

Le Conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide :

- **D'ACCEPTER** les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2023

28. Finances – Tarification 2023 – Salle des associations

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, annonce que la commission finances souhaiterait revoir la tarification des salles communales cette année, il est aussi proposé une suppression de la réduction habitant en pourcentage pour mettre en place une réduction fixe ce qui simplifie les calculs.

Voici ses propositions pour la salle des associations :

2023 Situation \ Locations	2 Jours	1 Jour	Réunion
Habitants de Lohéac	450 €	250 €	100 €
Extérieur	580 €	300 €	150 €

Le Conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide :

- **D'ACCEPTER** les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2023

29. Finances – Tarification 2023 – Location vaisselle et percolateur

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, annonce que la commission finances propose de modifier les tarifs de location vaisselles et percolateur de la manière suivante :

VAISSELLE GRANDE SALLE GORDINI	100 €
VAISSELLE PETITE SALLE GORDINI	70 €
PERCOLATEUR	30 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2023

30. Finances – Tarification 2023 – Nettoyage

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, annonce que la commission finances propose de modifier les tarifs de nettoyage de la manière suivante :

Forfait ménage	Salle Gordini grande salle	400 €
	Salle Gordini petite salle	100 €
	Salle des associations	300 €
Forfait nettoyage vaisselle	Salle Gordini grande salle	400 €
	Salle Gordini petite salle	400 €
	Salle des associations	300 €

Il est également proposé de créer un forfait si le ménage est jugé insuffisamment fait par les locataires qui sera facturé lors de la remise des clés :

Forfait nettoyage insuffisant	Salle Gordini grande salle	150 €
	Salle Gordini petite salle	150 €
	Salle des associations	150 €

Suite à la mise en place de ces nouveaux tarifs, il apparaît que le montant de la caution ne couvre pas le montant des forfaits ménage. Il est proposé de la modifier en conséquence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2023
- **DE FIXER** les cautions de location de salle à 500 €

31. Finances – Tarification 2023 – Concessions cimetière

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, dit que le sujet du tarif des concessions au cimetière n'a pas été abordé lors de la dernière commission finances, néanmoins ce point est usuellement abordé en même temps que les autres tarifs mis en place par la commune.

Pour mémoire voici les tarifs actuellement en vigueur :

2022	CONCESSIONS CIMETIERE	
	Concession 2m ²	Concession 4 m ²
- 30 ans	150 €	250 €
- 50 ans	250 €	400 €
Columbarium		
- 15 ans	300 €	
- 30 ans	550 €	
- 50 ans	850 €	

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE NE PAS MODIFIER** les tarifs ci-dessus pour l'année 2023

32. Finances – Tarification 2023 – Photocopies et impressions

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, dit que le sujet du tarif des photocopies n'a pas été abordé lors de la dernière commission finances, néanmoins ce point est usuellement abordé en même temps que les autres tarifs mis en place par la commune.

Pour mémoire voici les tarifs actuellement en vigueur :

2022	NOIR ET BLANC	COULEUR
Photocopie (la page)		
- A4 recto	0,20 €	0,40 €
- A4 recto/verso	0,30 €	0,60 €
- A3 recto	0,30 €	0,60 €
- A3 recto/verso	0,40 €	0,80 €
- A4 recto *	0,15 €	

*Tarif réservé aux personnes inscrites au Pôle Emploi ou bénéficiaire du R.S.A, pour toutes les photocopies relatives à leurs recherches d'emploi ou de formation sur présentation de justificatif.

Les associations communales bénéficient d'une gratuité pour les photocopies en noir et blanc et d'un demi-tarif pour les photocopies en couleur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE NE PAS MODIFIER** les tarifs ci-dessus pour l'année 2023

33. RH – Mode de participation prévoyance

Madame Marie-Annick Clolus, adjointe, rappelle que les employeurs publics vont être tenu de participer aux frais de mutuelles pour les risques santé (à partir de 2026) et prévoyance (à partir de 2025) de leurs agents.

Le montant minimum de participation est fixé à 7 € pour la prévoyance et 15 € pour la mutuelle santé.

Deux options sont possibles pour la mairie :

- Rejoindre le groupement de commande du CDG pour avoir une offre négociée avec une assurance prévoyance.
- Ne pas rejoindre le groupement de commande, la commune devra donc participer uniquement pour les agents étant assurés et ayant des garanties minimums labellisés (liste arrêtée par décret).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE NE PAS REJOINDRE** le groupement de commande du CDG35

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Boulangerie : désistement du professionnel qui voulait reprendre le bâtiment
- Tour de France : VHBC a donné son accord pour une participation si la candidature de la commune est retenue
- Eoliennes : un groupe de travail a été formé pour suivre le sujet

AGENDA

Prochain conseil municipal le 12 mai